

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'INDRE

Série G

Chapitre de Saint-Jacques le Majeur, à Neuvy-Saint-Sépulchre

(1230-1791)

Inventaire sommaire

par Théodore Hubert

Châteauroux

1893

[corrections et compléments M. du Pouget, 2007-2015]

[restructuré en 2020]

Introduction

LA SÉRIE G

L'actuel département de l'Indre, qui correspond au Bas-Berry de l'Ancien Régime, n'a jamais comporté sur son territoire de siège épiscopal. La quasi-totalité des paroisses relevait du diocèse de Bourges ; quelques paroisses situées dans les marges du département actuel ressortissaient des diocèses de Limoges, Tours et Poitiers.

La série G comprend les archives des églises collégiales et des paroisses de l'actuel département de l'Indre, des origines à la Révolution. À l'exception de quelques paroisses, Lurais, Mérigny, Ingrandes, Saint-Hilaire-sur-Benaize, Jauvard (qui dépendaient du diocèse de Poitiers), Beaulieu, Bonneuil, Bonnu, Lourdoueix-Saint-Michel et Tilly (diocèse de Limoges) et Écueillé (diocèse de Tours), toutes les paroisses de l'Indre dépendaient du diocèse de Bourges. Celui-ci était divisé en neuf archidiaconés et vingt archiprêtres, dans lesquels se répartissaient les paroisses. Les archives de l'archevêché de Bourges sont conservées aux Archives départementales du Cher (série G) ; de nombreux documents concernant le département de l'Indre s'y trouvent.

La série G constitue une source fondamentale pour l'histoire religieuse du département. On observera que les documents relatifs à la gestion des revenus des abbayes y sont majoritaires. Les documents spirituels furent davantage exposés aux destructions révolutionnaires, car ils n'avaient pas valeur juridique.

Les archives composant la série G (clergé séculier catholique non soumis à une règle monastique ou conventuelle) proviennent des 9 collégiales et 226 cures, dont les titres, confisqués à la Révolution, furent réunis aux chefs-lieux de district, puis, à la suppression de ceux-ci, au Château-Raoul à Châteauroux. Conservés comme « titres des domaines nationaux », ils firent l'objet d'un tri par église, sans grand ordre logique à l'intérieur. Théodore Hubert, continué par son fils Eugène, rédigea l'inventaire sommaire, publié en 1893. Comme toutes les publications de ce type, cet instrument de recherche a le grave défaut de n'indiquer que les dates extrêmes de l'article analysé, de ne donner aucune synthèse des dossiers et de faire porter l'analyse sur quelques documents choisis arbitrairement, dont les particularités de langage sont parfois soulignées à l'excès ; sans compter les erreurs de transcription de noms propres, ou au contraire les transcriptions trop dociles des orthographe fantaisistes des greffiers. Mais tel quel, c'est le seul instrument disponible et il rend des services signalés à la recherche, surtout si on le complète par les publications d'Eugène Hubert (*Cartulaire des seigneurs de Châteauroux*, 1931, et ses nombreux articles dans les revues savantes de l'Indre) et ses notes conservées dans la série F. La cotation de 1 à 990 a été augmentée d'un supplément (actuellement jusqu'à G 1127). En effet, la série G comprend un certain nombre de titres non inventoriés en 1893 provenant de cures, arrivés aux Archives départementales soit par les saisies révolutionnaires, soit par des dons d'ecclésiastiques, soit par des dons de notaires, dont les prédécesseurs étaient les hommes d'affaires des rentiers ecclésiastiques, soit encore par des versements des domaines postérieurs à l'inventaire.

De nombreuses corrections et précisions ont été apportées au texte de 1893 (notamment concernant le chapitre de Levroux, dont les registres comptables avaient été laissés en paquets à la fin de la série).

En 2020, l'inventaire de la série G a fait l'objet de la présente reprise, essentiellement formelle, destinée à permettre la consultation en ligne du répertoire. Dans l'attente du classement définitif de la série, qui demandera une complète refonte des articles existants, le répertoire a été subdivisé afin d'établir un instrument de recherche propre à chaque fonds.

LE CHAPITRE DE SAINT-JACQUES

La belle église collégiale de Neuvy-Saint-Sépulchre, célèbre pour sa rotonde imitée du Saint-Sépulchre de Jérusalem, date du XI^e siècle ; elle aurait été fondée par de nombreux fidèles de tous milieux, aidés par les seigneurs de la région, Boson de Cluis et son suzerain Eudes de Déols. Le chapitre de Neuvy était composé en 1730 d'un prieur et de dix chanoines, résidant continuellement. Les plus anciens titres du chartrier du chapitre furent en grande partie brûlés en 1524 par une bande d'aventuriers qui s'emparèrent du bourg le 22 juin (procès-verbal du 21 août 1524 dans le dossier G 166). Mais des documents datant du XIII^e siècle et des siècles suivants sont encore conservés dans ce fonds, en petit nombre cependant. Le fonds contient notamment des bulles pontificales et des donations de biens faites au chapitre par des particuliers (G 165-166), une déclaration du revenu temporel du chapitre en 1640 (G 169), des documents relatifs au règlement des conflits entre le chapitre et les curés des paroisses de Neuvy (G 179), des revenus et dépenses du chapitre entre 1580 et 1712 (G 181), des actes capitulaires (G 180).

Sources complémentaires

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'INDRE

Archives privées

FONDS D'ÉRUDITS (SÉRIE F)

- F 74 Notes sur les antiquités gauloises et gallo-romaines en Bas-Berry. - Notes sur l'abbaye de Déols. - Notes sur des abbayes et collégiales situées dans l'Indre nombreuses copies de chartes concernant Levroux, La Vernusse. - Notes sur Neuvy-Saint-Sépulchre (Chapitre). - Notes sur Issoudun (origines) -Notes relatives à Chabris et Vatan (1 plan de Chabris) et correspondance. - Notes relatives au chapitre Saint-Silvain de Levroux. - Notes relatives aux antiquités de Levroux. - Notes sur les archives du duché de Châteauroux - Notes sur le château de Valençay , copie d'une notice sur le château de Valençay, par la duchesse de Dino, écrite au château de Rochecotte en novembre 1836. -Notes sur l'abbaye de Fontgombault, les prieurés de Jarzay, Longefont et Glatigny. - Notes sur Saint-Benoît-du-Sault et Saint-Marcel. - Recherches sur les bois et forêts dans l'Indre - Titres de l'abbaye de Méobecq. - Documents relatifs à l'histoire du Centre de la France (extraits des Archives de la Chambre des Comptes de Lille par A. Desplanque, archiviste du Nord) - Notes sur les rapports de la Flandre et du Berry. - Correspondance d'Alexandre Desplanque relative à ses publications historiques (notamment avec M. Navelet, demeurant à Mézières-en-Brenne). – [S.l.] : [s.n.], s.d.
- F 275 Notes d'Eugène Hubert prises sur des documents de la série G des Archives de l'Indre paroisses de : Mouhers, Montipouret, Gargillesse, Ceaulmont, Chapitre de Neuvy-Saint-Sépulchre. – [S.l.] : [s.n.], s.d. – Notes dactyl.
- F 1144 Neuvy-Saint-Sépulchre : L'église : le Saint Sépulchre de Neuvy et les pèlerinages de Terre Sainte au XIème : chapitre de Neuvy, bulles pontificales, prieurs, inventaires d'archives - plan de Neuvy - coupures de presse ; plaquettes : description d'anciens tombeaux découverts à Neuvy : Thabaud, famille du Berry par T. Masserau - inventaires d'archives - Pisseloup - lettre de Jean Hubert à son père au sujet d'une notice sur Neuvy. – [S.l.] : [s.n.], XXe. – 1 registre.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CHER

Archives anciennes

CLERGÉ SÉCULIER (SÉRIE G)

Sous-série 1 G : Archevêché de Bourges.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES D'INDRE-ET-LOIRE

Archives anciennes

CLERGÉ SÉCULIER (SÉRIE G)

G 1-36, 1078, 1122-1130 : Archevêché de Tours.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA HAUTE-VIENNE

Archives anciennes

CLERGÉ SÉCULIER (SÉRIE G)

Sous-série 1 G : Évêché de Limoges.

Orientation bibliographique

Les références entre crochets renvoient à la cotation des ouvrages aux Archives départementales de l'Indre.

- BAUTIER-BRESC (G.), « Les imitations du Saint-Sépulcre de Jérusalem (IX^e-XV^e siècles), archéologie d'une dévotion », dans *Revue d'Histoire de la spiritualité*, 1974, t. 50, n° 199-200, p. 319-342.
- BRUN (G.), « La rotonde de l'église de Neuvy-Saint-Sépulchre », dans *Monuments Historiques*, 1938, t. 3, p. 6-85.
- BRYANT (Simon), « La collégiale Saint-Étienne de Neuvy-Saint-Sépulchre. Une étude de la rotonde et de la nef », dans *Revue Archéologique du Centre*, t. 43, 2004. [PR 233]
- BRYANT (Simon), « Neuvy-Saint-Sépulchre. L'église collégiale de la basilique Saint-Étienne (Indre), Rapport d'évaluation archéologique », *DFS*, Série médiévale, Service régional de l'archéologie du Centre, Orléans, 1998.
- CHENON (E.), DESHOULIÈRES (F.), « Les dates de la construction de l'église de Neuvy-Saint-Sépulchre », dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1916, p. 190-196, 214-229. [PR 915]
- CHEVALIER (R. P. Jules), « Apostolicité de l'église de Bourges et des principales églises de France », dans *Société académique du Centre*, 1986, p. 1-31, 95-113, 178-194. [PR 24]
- DESPLANQUES (A.), « L'Église et la féodalité dans le Bas-Berry au Moyen Âge », dans *Société du Berry*, 1861-1862, p. 80-117. [PR 22]
- GARNIER (François), « Les chapiteaux de la rotonde de Neuvy-Saint-Sépulchre », dans *Art Sacré. Cahiers de Rencontre avec le patrimoine religieux*, n° 16, 2002. [PR 463]
- GUILLAUME (Gérard), « Neuvy-Saint-Sépulchre, Jérusalem de France sur le Chemin de Compostelle ? » dans *Actes du 74^e Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes du Centre de la France*, Saint-Léonard-de-Noblat, mars 2019.
- HUBERT (Eugène), « Le Saint-Sépulchre de Neuvy et les pèlerinages de Terre-Sainte au XI^e siècle », dans *Bulletin Monumental*, t. XC, 1931, p. 91-100. [PR 12]
- LAMY (abbé Eustache), « Inventaire général de l'ancien diocèse de Bourges », dans *Revue du Centre de Châteauroux*, 1886 à 1894. [PR 23]
- MASSEREAU (T.), « Description d'anciens tombeaux découverts à Neuvy-Saint-Sépulchre », dans *Bulletin de la Société Académique du Centre*, n° 4, p. 292-302. [PR 24]

MICHEL-DANSAC (R.), « Neuvy Saint-Sépulcre », dans *Congrès archéologique de France*, Bourges, t. 38, 1931.

MONTIGNY (Arnaud de), dir., *À la découverte des églises de l'Indre*, [Prahecq], 2004. [BIB D 3274]

PERRAULT-DESAIX (Henri), *Recherches sur Neuvy Saint Sépulcre et les monuments de plan ramassé*, Paris, 1931.

Corps du répertoire

G 165

1230-1785

Donation (1230) faite au chapitre de Neuvy-Saint-Sépulcre par Agathe, femme de Fulcrède Terronel, damoiseau (*Fulcredi Terronelli*) de tout ce qu'elle possédait sur la dîme d'Etréchet. Ladite donation faite en pure et perpétuelle aumône, pour le salut de l'âme de la donatrice et de celles de ses parents. - Accord (1296) entre le chapitre et le curé de Bezagette, au sujet de la dîme de ladite paroisse. - Sentence (1554) de la justice d'Issoudun accordant au chapitre le droit de suite sur le village de la Ballerie, paroisse de Malicornay. - Transaction (1555) sur procès entre le chapitre et les seigneurs de Charron et Villebaudon, par laquelle ceux-ci abandonnent aux chanoines le droit de dîme de charnage (dîme sur les agneaux), dans toute l'étendue de la paroisse de Malicornay. - Déclaration (vers 1734) des novalles de la paroisse de Tranzault fournie au chapitre par messire Série, prieur-curé de ladite paroisse. - Fermes consenties par le chapitre : en 1693, de la dîme de la paroisse Saint-Germain de Bezagette, moyennant 9 setiers de « *blé seigle*, » par an, a raison de 12 boisseaux par setier ; - en 1783, de la dîme de Fougerolles de Montipouret ; (1775) etc. ; - en 1778, du péage de la foire de Neuvy-Saint-Sépulcre, moyennant 42 livres ; - en 1785, des biens de la vicairie de Notre-Dame du Lys-Saint-Georges, autrement appelée l'Hôpital, moyennant la somme annuelle 1, 100 livres ; - en 1786, de la grande dîme, moyennant le 5^{me} de la dîme, évalué à 145 livres, plus 6 liasses de paille de seigle pour le prieur et 3 pour chaque chanoine.

G 166

1246-1754

Lettre (1246) du cardinal Eudes de Châteauroux, évêque de *Tusculum*, légat du Saint-Siège apostolique, par laquelle il accorde 100 jours d'indulgence à ceux qui visiteront le maître-autel de l'église de Neuvy-Saint-Sépulcre, le jour de la Sainte-Trinité, qui était l'anniversaire de celui où lui-même avait consacré ledit autel. - Bulle (1257) du pape Alexandre IV, par laquelle il accorde un an et 40 jours d'indulgence aux personnes qui visiteront l'église de Neuvy, le dimanche qui précède la fête de Saint-Denis, parce que, par dévotion pour ladite église, il s'y faisait un grand concours de fidèles, le dimanche qui précédait ladite fête. - Confirmation (1280) des biens et privilèges accordés au chapitre de Neuvy par Guillaume de Chauvigny, seigneur de Châteauroux. - Fondation d'un anniversaire en l'église collégiale de Neuvy, moyennant 3 sous de rente sur une maison située dans ladite ville. - Vidimus d'une commission (1399) du Roi de France, Charles VI, pour contraindre les habitants de Neuvy à faire les réparations nécessaires à l'église du chapitre qui était tombée en ruines, parce que lesdits habitants, menacés par la guerre, avaient transporté sur la voûte de l'église des meubles et des provisions, ce qui l'avait en partie ruinée. - Lettres de sauvegarde accordées le 1^{er} mai 1532, par François I^{er} au chapitre de Neuvy-Saint-Sépulcre. - Procès-verbal (21 août 1549) de l'incendie des titres du chapitre (22 juin 1524), par le fait d'aventuriers qui massacrèrent plusieurs membres dudit chapitre.

G 167

1315-1772

Acceptation (1500) par messire Antoine de Champagne de la dignité de prieur à laquelle il avait été élu par les chanoines de Neuvy-Saint-Sépulcre. - Procuracy dudit sieur de

Champagne pour demander la confirmation de son élection. - Confirmation (1500) de ladite élection par l'archevêque de Bourges. - Enquête (1572) faite en la justice d'Issoudun au sujet de la dîme Turpin, dite la grande dîme de Buxières. - Foi et hommage (1632) rendu par les chanoines au seigneur de Buxières-d'Aillac, pour une rente de 24 boisseaux de seigle, que possédait le chapitre sur la dîme susmentionnée. - Donation (1666) faite à la cure de Mouhers par honnête femme, Marcelle de Brugerat, veuve de prudent homme, Pierre Blondeau, d'une maison vulgairement appelée, « *la maison des Blondeau*, » sise au Château, à Neuvy, derrière l'église du chapitre, et sur laquelle il était dû aux chanoines une rente de 5 livres et 20 deniers de cens et rente. - Enregistrement (1666) de ladite donation au greffe du bailliage d'Issoudun. - Sentence (1772) de la justice de Neuvy condamnant Denis Thibaud : 1° à payer au chapitre 29 années d'arrérages de la rente Bellicat, laquelle consistait en un boisseau de froment, un de seigle, 12 sous 6 deniers, une poule et un denier de cens ; 2° à passer nouveaux titre et reconnaissance de ladite rente par-devant notaire et témoins.

G 168

1375-1785

Cession (1428) faite par le chapitre à Pierre Villain d'un emplacement situé dans la forteresse de Neuvy, moyennant certaine somme convenue entre eux et à charge par ledit Villain d'y faire construire un autre four plus grand que celui qui existait auparavant sur ledit emplacement. - Déclaration (1547) des terres, prés, rentes et autres droits et devoirs appartenant à l'hôpital et Maison-Dieu du Lys-Saint-Georges qui était à la collation du chapitre de Neuvy. - Lettres (1631) obtenues du Roi par le chapitre, lesquelles ordonnent au bailli de Berri de faire commandement, de par le Roi, à tous propriétaires et détenteurs des héritages sujets à des redevances envers les chanoines d'en faire la déclaration et d'en exhiber les titres, pour en être fait registre et papier terrier en la forme accoutumée. - Transaction (1694) entre le chapitre et messire François de Bétoulat, chevalier, seigneur de Ranchoux, concernant la chapelle de Saint-Martial située dans l'église collégiale, et le droit de sépulture de la maison de Ranchoux dans ladite chapelle. - Déclaration fournie par les chanoines de Neuvy à l'assemblée générale du clergé de France, en 1730, et au bureau du diocèse de Bourges des biens et revenus de leur chapitre qui est composé d'un prieur et de dix chanoines de continuelle résidence, lesquels partagent en 12 portions, dont le prieur prend deux. - Compte rendu aux chanoines par Rochoux, receveur du chapitre, des revenus de l'année 1785, montant à la somme de 6, 284 livres 10 sous, sans compter les revenus en nature.

G 169

1421-1741

Sentence (1421) du bailliage de Châteauroux condamnant Jean Perrochon à payer au chapitre de Neuvy la rente annuelle d'une émine de seigle qu'il lui doit sur divers immeubles. - Déclaration (1640) du revenu temporel de l'église collégiale de Neuvy-Saint-Sépulcre : dîmes, rentes provenant de fondations pieuses, etc. Le revenu s'élève environ à 1, 500 livres et sert à l'entretien d'un prieur prenant autant que deux chanoines, de dix chanoines prébendes, de deux chanoines semi-prébendés, de trois enfants de chœur et du maître d'iceux. Les charges sont : 120 livres, pour les gages du sacristain et receveur du chapitre ; 15 livres pour « faire aller » l'horloge du chapitre ; 240 boisseaux de froment qui se distribuent au prône le jeudi saint ; 80 livres, pour les décimes ordinaires et au prorata de ladite somme pour les décimes extraordinaires ; 8 livres, pour le droit de visite ; 40 livres, pour le luminaire ; 50 livres, pour les gages du maître des enfants de chœur, outre sa prébende ; 15 livres, pour les gages du bâtonnier ; 20 livres, pour les gages du chirurgien ; 30 livres pour l'entretien des enfants de chœur, tant pour les habits que pour les autres choses qui leur sont nécessaires. - Liève (1785) des domaines, prés, terres, pacages, bois, étangs, cens, rentes, dîmes de blé, vin, lainage et charnage et autres rentes dues à l'abbaye royale de Notre-Dame de Varenne.

G 170

1482-1771

Transaction (1577) sur procès, portant reconnaissance, envers le chapitre de Neuvy-Saint-Sépulcre, d'une rente de 8 boisseaux de seigle, 2 boisseaux de froment et une poule de cens, dus sur un chezal à Migarent, paroisse de Saint-Pierre de Neuvy-Saint-Sépulcre. - Affranchissement (1592), par le chapitre de Neuvy, de Jean Beiard, laboureur au village de Migarent, « *homme serf et de serve condition* » dudit chapitre, et ce, moyennant une redevance de 6 deniers d'abonnage et autant de mortaille. - Aveu et dénombrement des bois de l'aumônerie du Lys-Saint-Georges rendu au prince de Gondé, duc de Châteauroux. - Enquête faite par le lieutenant de la justice de Neuvy-Saint-Sépulcre, à la requête du chapitre, au sujet de certains droits possédés par ledit chapitre et qui lui étaient constestés par Ythier Nerauld et autres. - Arrêt (1725) du Conseil d'État ordonnant la réunion aux hôpitaux de Bourges et d'Issoudun de certaines aumônes qui se distribuaient aux portes de plusieurs communautés religieuses, prieurés, commanderies et autres maisons de piété. - Lettre des administrateurs de l'hôpital des incurables d'Issoudun au sujet de la mesure qui devait être employée pour la rente due par le chapitre audit hôpital. - Liste (vers 1735) des terres de la métairie de la Forêt, sise près la paroisse de Transault, qui sont sujettes au droit de novale. - Inventaire (XVIII^e siècle) des pièces relatives au lieu de Migarent.

G 171

1482-1783

Echange (1482) du « *dessus* » d'une maison, joutant la grande porte du château de Neuvy-Saint-Sépulcre, contre un chézal qui jouxte le couvent de Notre-Dame de Varennes. Ledit échange fait entre le chapitre et messire Grégoire Bichon, prêtre. - Exploit d'un huissier, sergent à cheval au Châtelet de Paris, assignant le curé du Lys-Saint-Georges à comparoir en la chambre de la Charité Chrétienne ordonnée par le Roi, pour l'exécution de l'édit royal (juillet 1606) fait en faveur des « *pauvres gentils-hommes et soldaz estropiés.* » Ladite assignation à l'effet d'envoyer au greffe de la chambre susmentionnée l'état au vrai des revenus de l'hôpital du Lys-Saint-Georges, avec les anciens papiers et les comptes de l'administration dudit hôpital. - Résignation de la vicairie du Lys-Saint-Georges par Blaise Lamy, prêtre, à cause de ses infirmités. - Liste (XVIII^e siècle) des titres servant à prouver la rente de 60 boisseaux de froment et 84 boisseaux de seigle due au chapitre sur les seigneuries de Ranchoux, Fay et Villemort. - Note (XVIII^e siècle) sur la chapelle du Lys-Saint-Georges, qui était non un hôpital, mais un bénéfice chargé de certaines aumônes. - État du revenu du chapitre de Neuvy, pour l'année 1738, montant à la somme de 1, 452 livres 14 sous 4 deniers. - Mémoire des cierges fournis au chapitre, en 1743 : un grand cierge, 4 livres ; un flambeau, 2 livres ; un cierge pascal, 3 livres ; cire blanche employée, 20 sous la livre ; etc.

G 172

1414-1788

Bail (1533), entre particuliers, de la seigneurie de Bonamy, située dans les paroisses de Saint-Pierre et Saint-Étienne de Neuvy, à la charge de payer au chapitre les cens et rentes qui lui sont dus sur ladite seigneurie. - Reconnaissance (1574) d'une rente d'un boisseau et demi de froment, autant de seigle, 2 boisseaux d'avoine et un denier tournois de cens ; ladite rente due au chapitre sur 9 boisselées de terre, sises en la « *varenne* » qui joute le chemin de Neuvy à Pisseloup. - Fixation (1548) de la largeur des fossés du château de Neuvy, d'après les dires des vieillards du pays. - Transaction (1559) entre le chapitre et le seigneur de Pisseloup, au sujet de droits de sépulture, banc et ceinture (litre) dans la chapelle de Notre-Dame, située dans l'église collégiale. - Sentence (1661) de la justice de Neuvy-Saint-Sépulcre ordonnant de payer au chapitre la rente de 18 boisseaux de froment, 3 pintes d'huile, 2 chapons et une maille de cens qui lui est due par divers particuliers. - Testament (1665) de Claude Joullin, écuyer, sieur d'Arnon, demeurant au lieu seigneurial de Pisseloup, paroisse de Neuvy, par lequel il fonde, moyennant un legs de 300 livres, un service anniversaire, à la Saint-Claude.

G 173

1257-1761

Traduction de plusieurs bulles de papes, lettres et mandements d'évêques, adressés (1257-1621) au chapitre de Neuvy-Saint-Sépulcre, pour établir et entretenir la dévotion à la sainte relique du précieux sang de Notre-Seigneur qui est déposée dans le sépulcre de l'église dudit chapitre de Neuvy, depuis l'an 1257. - Procès-verbal d'élection (1500) d'Antoine de Champagne, comme prieur du chapitre de Saint-Jacques de Neuvy. - Inventaire des pièces de confirmation de l'élection (1604) de messire Silvain Thabault, comme prieur du chapitre. - Autorisation (21 avril 1621) accordée et signée par Mgr André Frémot, archevêque de Bourges, d'ériger en l'église collégiale une confrérie en l'honneur « de la sainte Passion et sang précieux répandu par le Sauveur du Monde. » Ladite autorisation accordée en considération d'un reliquaire contenant trois gouttes du précieux sang de Notre-Seigneur, envoyé à l'église collégiale, au mois de juin 1257, par le cardinal Eudes, légat du Saint-Siège. - Confirmation de l'autorisation ci-dessus faite et signée, le 28 avril 1623, par Mgr « Roland P. P. Arch. de Bourges. » - Prise de possession (1641) d'une semi-prébende dudit chapitre. - Permission, accordée (1666) aux chanoines de Neuvy par Guillaume Foucault, vicaire général de l'archevêché de Bourges, d'introduire, comme leçon, dans leur office du dimanche qui précède la fête de Saint-Denis, la teneur d'une lettre écrite en 1257 à leur chapitre par le cardinal Eudes, évêque de Tusculum, légat du Saint-Siège en la terre sainte.

G 174

1406-1775

Accord (1406) entre le chapitre de Neuvy-Saint-Sépulcre et messire Louis du Peschier, chevalier, seigneur de Gourdon, au sujet d'une rente de deux setiers de blé, moitié seigle et moitié froment, mesure dudit Neuvy, à prendre sur la dîme de Gourdon, située en la terre de Neuvy. - Déclaration (1540) faite aux chanoines de Neuvy par Ytier Néraud, dit Beaugard, portant qu'ils jouiront par eux-mêmes de certains héritages sur lesquels il devait au chapitre une rente de deux boisseaux de seigle et une geline. - Acte de nomination à la cure du Lys-Saint-Georges faite par le chanoine « *qui est en tour ad beneficia conferenda,* » et qui doit être confirmée par le chapitre assemblé. - Note (1755-1756) du receveur du chapitre : 7 livres 12 sous, provenant des offrandes du 13 mai 1755 ; 24 livres 13 sous 6 deniers, provenant des offrandes du lundi de Pâques de la même année ; 1 livre 8 sous 6 deniers, provenant des offrandes de la procession de Chassignoles. Dépenses : une main de papier écolier, 3 sous 6 deniers ; toile pour faire des rochets aux enfants de chœur, une livre 18 sous l'aune ; souliers pour enfants de chœur, 3 livres la paire ; 1 livre 10 sous, pour la reliure du rituel de la paroisse de Fougerolles ; deux cordes de cloche, 14 livres 6 sous ; aumône de 6 livres, donnée, du consentement des chanoines, à un soldat passant qui était dans le besoin. - Mémoire (1772) d'ouvrages de serrurerie faits en l'église de Neuvy. Le fer y est compté 3 sous la livre, fourniture et travail compris.

G 175

1405-1734

Autorisation demandée par les chanoines de Neuvy-Saint-Sépulcre à Mgr André Frémot, archevêque de Bourges, de s'assembler pour élire un prieur, après la mort de messire Guillaume Chabenat. - Annonce (1604) de l'élection d'un prieur faite « *afin que nul n'en ignore de ceux qui ont ou prétendent avoir droit ou intérêt à ladite élection.* » - Enquête (1686) faite par le bailli de la terre, justice et baronnie de Neuvy-Saint-Sépulcre, au sujet de la dîmerie de Bois-Pillaut appartenant au chapitre. - Plan (1686) de ladite dîmerie. - Inventaire (XVIII^e siècle) : des pièces relatives au village et territoire de Moulins ; - des titres des héritages possédés par le chapitre à Monteignier. - Procès-verbal de la visite pastorale faite, le 15 octobre 1734, par Mgr Roye de La Rochefoucault, archevêque de Bourges : Visite des chapelles de la Très-Sainte-Vierge, de Saint-Martial, de la Très-Sainte-Trinité, du dôme construit sur le modèle de l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem et situé à l'entrée de l'église, et où reposait la sainte relique du sang précieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; - Présentation faite à l'archevêque

de l'authentique de ladite relique, en date de l'an 1257, adressé au chapitre de Neuvy-Saint-Sépulcre par Eudes, évêque de Tukulum, légat du Saint-Siège en terre sainte ; - Examen de la relique, laquelle était déposée « dans un petit cristal rond et creux en dedans qui s'ouvrait par un bout ; » - Ordre de dorer la patène, de renouveler, aussitôt que faire se pourra, les ornements d'église et fournir de suite un ornement noir complet, savoir : la chasuble, les deux dalmatiques garnies de leurs étoiles, manipules, voiles, bourses et trois chappes ; - Administration du sacrement de confirmation ; - Prise en communication, par l'archevêque, de l'état des biens et revenus de l'église collégiale, du registre des délibérations capitulaires, de l'inventaire des titres et papiers des anciens et nouveaux comptes ; - Vacance de deux prébendes diaconales et d'une subdiaconale causée par la modicité des revenus du chapitre ; - Entretiens de l'archevêque avec les chanoines en général, et en particulier, avec chacun d'eux : sur les règlements et ordonnances de ses prédécesseurs ; sur l'absence d'inventaire des titres et papiers renfermés au trésor, etc. ; - Ordre par l'archevêque d'exécuter de point en point les règlements contenus dans les procès-verbaux des visites archiépiscopales faites en 1705, 1706 et 1718 ; - etc.

G 176

1413-1761

Procuration (1557) donnée par le chapitre pour aller à Bourges demander à l'archevêché l'autorisation de s'assembler, à l'effet d'élire un prieur, à la place de Jean Ménard décédé. - Testaments : de Jean Beauregard (1413) léguant au chapitre 10 sous de rente, pour fonder un anniversaire ; - d'Etienne Thabaud (1641), chanoine de Neuvy, léguant au chapitre 5 livres de rente pour un obit ; - de Jacques Thabaud (1633), sergent, donnant au chapitre 6 livres de rente, pour d'eux obits. - Inventaires (XVIII^e siècle) des titres, contenus dans deux sacs du chartrier du chapitre, concernant l'Aubord et Neuvy-Saint-Sépulcre. - Traité (1741) par lequel Jean-Baptiste Thabaut de Claverolles s'engage à faire pendant 7 ans la recette des revenus du chapitre, moyennant 60 livres, 10 boisseaux de froment et 10 de seigle, par an. - État (XVII^e siècle) des dîmes possédées par l'église collégiale dans l'étendue de la paroisse de Saint-Étienne de Neuvy. - Note sur le chapitre de Neuvy faisant connaître que le chef de l'église séculière et collégiale dudit Neuvy s'appelle prieur, qu'il est à la nomination des chanoines, et doit être confirmé par l'archevêque de Bourges ; etc.

G 177

1482-1764

Arrentements consentis par le chapitre : d'une pièce de terre (1529) appelée le champ Rigolet joutant la croix de Moulins, avec un chemin entre deux, au profit de Mathurin Simonet du village de Moulins, moyennant 2 boisseaux de froment et une geline de cens ; - du domaine de Ladoux (1634), moyennant 6 boisseaux et demi de froment, autant de seigle, 8 d'avoine et 4 sous de cens. - Indulgences plénières (1623) et autres accordées par le pape Grégoire XV aux membres de la confrérie établie en l'église séculière et collégiale de Saint-Jacques de Neuvy-Saint-Sépulcre : 1^o Une indulgence plénière, le jour de leur entrée dans la confrérie, à l'article de la mort et chaque année de leur vie ; 2^o Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, le dimanche de Quasimodo et aux fêtes de la Pentecôte, de la Nativité et de la Circoncision ; 3^o De la remise de 60 jours des pénitences qui leur auraient été imposées ou qui seront dues, toutes les fois qu'ils assisteront aux assemblées publiques ou particulières qui se feront pour l'exercice de quelque œuvre pie ; quand ils accompagneront le Très-Saint-Sacrement porté à un malade ; quand ils recevront les pauvres pèlerins en leur logis ou leur feront quelques aumônes et « courtoisies ; » quand ils auront réconcilié quelques ennemis et mis la paix entre eux ; etc. ; etc. - Testaments au profit du chapitre : de messire Léonard Courcelle (1653), curé de Buxières-d'Aillac, léguant la somme de 100 livres, pour être convertie en rentes ; - de messire François Bonnin, prieur de Neuvy, qui lègue ses maisons et 100 livres, pour fonder un anniversaire ; - de M. Popineau (1723), chanoine de Neuvy, léguant un pré avec terre et bois, près le ruisseau d'Arnay, paroisse de Mouhers, pour fonder un obit et une grand'messe, pour le repos des âmes du purgatoire, avec matines des morts, la

veille, laudes, le matin, et un *Libera*, à la fin de ladite messe. - État (vers 1764) des frais de justice faits dans l'affaire du chapitre contre le sieur Thabaut de Chantôme.

G 178

1399-1712

Vidimus (1409) des lettres de sauvegarde (1399) accordées par le duc de Châteauroux au chapitre de Neuvy-Saint-Sépulcre. « *En signe* » de ladite sauvegarde, les chanoines avaient droit de mettre « *brandons et penonceaux dudit monsieur le duc evidans et apparissans* » dans leurs domaines et héritages. - Indulgences (1500) accordées par Guillaume de Cambrai, archevêque de Bourges, à ceux qui visiteront l'église du Saint-Sépulcre, lui fourniront des ornements et contribueront à la réparer. - Déclaration (1513) prouvant que les bénéfices du chapitre de Neuvy-Saint-Sépulcre peuvent être tenus par de simples clercs tonsurés. - Droit de four banal possédé (en 1503) par le chapitre. - Enchère (1583) de la ferme du four banal « *four a ban* » ; les mises, au nombre de 35, vont de 20 livres à 74 livres. - État (1743) des dîmes et rentes en divers blés et en pois et fèves appartenant au chapitre. - Inventaires (XVIII^e siècle) des testaments, donations et fondations en faveur du chapitre.

G 179

1547-1790

Vidimus (1639) de l'enquête faite, le 21 août 1549, en présence de Bertrand Néraud, notaire royal, par Jean Artuys, licencié en lois, garde du scel royal à Issoudun. Ladite enquête a pour objet le pillage (1623) ou environ de l'église et du château de Neuvy par le fait des « *six mille diables ou aultre nombre* » d'aventuriers, lesquels mirent à mort « *quatre gens desglise* » et en blessèrent plusieurs autres, brisèrent les orgues de l'église collégiale ; etc. - Déclaration (1547) des héritages et des rentes du chapitre de Neuvy-Saint-Sépulcre faite par-devant monseigneur maître François de l'Aubépine, lieutenant général au bailliage du Berry. - Comptes rendus (1568-1661) des dîmes du chapitre par divers receveurs du revenu temporel des chanoines. - Liste (vers 1685) des services anniversaires et autres fondations de l'église collégiale de Neuvy. - Transaction (1728) entre le chapitre et les curés des deux paroisses de Neuvy (Saint-Étienne et Saint-Pierre) au sujet des enterrements et autres droits. - Règlement (1726) signé « *Léon Card. Arch. de Bourges* » (Léon Potier de Gesvres) fait pour le chapitre et les curés de Neuvy, à la suite de plusieurs difficultés qui s'étaient élevées soit entre les curés et le chapitre, soit entre les curés eux-mêmes. - Réduction (1742) de fondations à la charge du chapitre faite par Mgr de Roye de La Rochefoucault, archevêque de Bourges. - Inventaire (1741) des titres et papiers des archives du chapitre fait par Joseph Batteney, archiviste et commissaire en droits seigneuriaux. - Inventaire (13 août 1790) des effets, titres, papiers et renseignements dépendant dudit chapitre, fait conformément aux décrets de l'assemblée nationale des 14, 20 avril et 18 juin 1790, et sanctionné par le Roi. - Comptes généraux et particuliers des revenus, en nature et argent, du chapitre rendu par les receveurs desdits revenus. - Reconnaissance de rentes dues par divers particuliers au chapitre.

G 180

1447-1734

Achat (1447) par messire Marsault (Marcel) Autord, prêtre, d'une maison sise en la forteresse de Neuvy-Saint-Sépulcre, « *joxte lechale de la fortelesse dudit lieu, et joxte la grosse muraille.* » - Manumission (15 janvier 1510) de Marie, veuve de Pasquet Lamic, serve du chapitre de Neuvy-Saint-Sépulcre. - Testament (1500) de Jean Coulladon, prêtre, par lequel, entre autres dispositions, il fonde en l'église collégiale un service anniversaire pour le repos de son âme, moyennant 12 sous 6 deniers de rente annuelle. - Fondations pieuses en la susdite église par divers particuliers. - Reconnaissance (3 avril 1549 « *avant les pasques* ») de la rente dite de 13 gâteaux de la cène, due au chapitre le jour du jeudi saint par les seigneurs de Ranchoux de Fay et d'Escrepées autrement dit de Villemort. - Actes du chapitre général tenu annuellement (1617-1734) par les chanoines de Neuvy-Saint-Sépulcre : Nomination (1619)

de Silvain Perrin à l'office de « *Sacriste* » du chapitre, aux gages annuels de 25 livres tournois, 2 setiers de seigle, et 1 setier de froment ; - Décision (1648) relative à l'assistance à la messe du diacre et du sous-diacre ; - Résolutions relatives à la résidence des chanoines ; - Élection (1657) de M. Louis Patault, comme procureur syndic du chapitre ; - Décision du 28 juillet 1661, portant que M. Germain Girard recevra, comme chirurgien du chapitre, 15 boisseaux de seigle et autant de « marsèche » (orge de mars), par an, à condition qu'il fera la tonsure aux enfants de chœur, « *le poil* » et deux saignées à chacun des chanoines.

G 181

1580-1712

Revenus du chapitre de Neuvy-Saint-Sépulcre : pour l'année commençant à la fête de Saint-Jacques le Majeur et de Saint-Christophe (25 juillet, de l'année 1603 et finissant à pareil jour de l'année 1604 : 519 boisseaux et demi de froment, 354 boisseaux de seigle ; - 46 boisseaux et demi d'avoine ; - 39 livres de cire ; - 130 chapons et gelines ; - 96 livres 17 sous 11 deniers pour le produit de fermage de divers immeubles ; - 40 livres 12 sous 8 deniers pour le produit des anniversaires célébrés par le chapitre ; - 8 livres 10 sous 6 deniers provenant des hommes et femmes serfs abonnés pour leurs tailles ; lesquels payent depuis 1 jusqu'à 10 sous tournois ; - 144 livres 10 sous provenant du fermage des prés et pacages du chapitre ; - 64 livres 12 sous 6 deniers, provenant des fermes des droits de lainage et charnage ; - 146 livres 10 sous provenant des dîmes de vin, de chanvre et de lin, des fours banniers, des oblations et des droits de foires ; - 29 livres provenant des fondations de messes. La somme des divers revenus ci-dessus en argent et de 530 livres 13 sous 7 deniers. - Mises (dépenses) annuelles faites par le receveur du chapitre : 10 livres pour les « *gaiges* » dudit receveur ; - « *gaiges* » du « *secretain* », 25 livres ; - « *gaiges* » de la « *buandiere*, » pour le blanchissage du linge de l'église collégiale ; - etc. Lesdites dépenses annuelles montent à la somme de 112 livres 10 sous. - 114 livres 13 sous 2 deniers pour certaines « mises » extraordinaires faites par le receveur ; etc. - En 1712, le total de la recette du chapitre fut de 1057 livres 8 deniers ; la dépense monta à 646 livres 3 deniers. L'excédent de la recette sur la dépense, 411 livres 5 deniers, étant partagé entre les neuf membres du chapitre, chacun reçut 45 livres 13 sous 4 deniers, somme sur laquelle les chanoines devaient prendre encore le supplément de la portion congrue de la cure de Fougerolles.

G 995/D

1689

Liève.

G 1009

1236-1791

Vente par Simon Buyron à Jean Dumoustier, chanoine de Neuvy, d'une pièce de terre à Aubor sous la route de Neuvy à La Châtre, et d'un cens d'une quarte de froment sise ad Curellam, au pré de Pruygnes et sur la terre voisine, cens dû par la femme d'Etienne Courreau et Giraud Courreau et ses héritiers pour 4 s. déolois. Vente confirmée par le seigneur de Simon, Roger de Neuvy, damoiseau. (1236, octave de la Saint Jean Baptiste, Guillaume, archiprêtre d'Argenton). - Fragment du vidimus du privilège accordé au chapitre par Guillaume I^{er} de Chauvigny en 1228, par Guillaume II, 1248, copies XV^e et XVII^e s. - Vente par Guillaume Hugonin à Martial Rataud, prêtre, d'une rente de 12 s. 6 d. sise sur une grange à la Pierre-Bure près du chemin de Neuvy à Cluis (fragment de sceau et contresceau de la châtellenie de Cluis), 1472-1480 ; baux courants en 1791.